

Appel de projets artistiques – Prestations dans le cadre d'un nouvel événement en arts de la rue à Québec

Du 11 au 14 octobre 2024, découvrez le tout nouvel événement gratuit en arts de la rue organisé par la Ville de Québec! Au détour d'une rue, d'un parc ou d'une place publique dans le Vieux-Québec, petits et grands, néophytes et adeptes seront surpris par une foule de performances spontanées, éclectiques et trépidantes. En après-midi ou en soirée, voyez comment des disciplines comme la danse, le chant, la musique, le cirque ou le théâtre prennent vie dans l'espace public.

Pour bâtir la programmation de l'événement, la Ville de Québec sollicite les artistes, les organismes et les entreprises artistiques professionnelles de toutes disciplines (ci-après, les artistes) et les invite à soumettre un ou plusieurs projets de spectacle ou d'animation. La Ville souhaite recevoir des projets de petite, moyenne et grande envergure, fixes ou ambulants, et conçus ou adaptés à la présentation sur rue. Les performances s'adressent à un public varié allant des familles aux touristes, en passant par les résidents de Québec.

Les spectacles, d'une durée de 20 à 60 minutes, devront être présentés au minimum deux ou trois fois par jour. Afin d'assurer une intégration harmonieuse de l'événement dans le quartier, les propositions devront tenir compte de la dimension résidentielle du secteur et pouvoir être installées et désinstallées rapidement et ne devraient pas demander de technique ou de scénographie lourde.

Les artistes souhaitant prendre part à l'événement sont invités à prendre connaissance des objectifs, des conditions générales et d'admissibilité et des critères d'évaluation établis pour la première présentation de cet événement. Un cachet sera offert à chaque projet retenu, dont les modalités sont présentées dans la section Budget du document.

OBJECTIFS DE L'ÉVÉNEMENT

- Valoriser les arts de la rue à Québec
- Contribuer à la vitalité du centre-ville
- Prolonger la période événementielle au bénéfice des touristes et des citoyens
- Augmenter le sentiment de fierté et d'appartenance à la ville de Québec
- Permettre une diversité des clientèles touchées
- Assurer une vie de quartier agréable et une participation des citoyens
- Offrir une vitrine et une opportunité de revenus aux artistes des diverses disciplines des arts de la rue
- Valoriser les espaces publics de proximité

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Les prestations doivent s'inscrire dans une discipline liée aux arts de la rue dans son appellation la plus large.
- L'horaire des activités est variable (après-midi ou début de soirée) en fonction des clientèles ciblées par les prestations.
- Le concept est laissé à la discrétion des artistes. Toutefois, le projet devra faire preuve d'originalité et de cohérence avec la clientèle.
- Les projets de type « clé en main » seront favorisés.
- Toute proposition jugée discriminatoire ou offensante pourrait être refusée par le comité de programmation.
- Sauf exception, le projet ne doit nécessiter aucune installation technique de grande envergure.
- Considérant la diversité des lieux où se tiendront les prestations (rues, parcs, places publiques, etc.), elles doivent être légères, souples et s'adapter aux sites identifiés par la Ville. Un plan des sites est disponible dans la page Web.
- Les artistes devront embaucher et s'assurer de la présence de tout le personnel artistique requis pour leur prestation.
- Le transport des équipements (coûts et logistique) ainsi que du personnel requis pour la prestation devra être inclus dans la proposition.
- La proposition ne doit pas être de nature commerciale (aucune transaction).
- La Ville souhaite prévoir un nombre significatif de prestations pouvant être présentées malgré un contexte météo défavorable.
- En tout temps, les projets pourraient être reportés, modifiés ou annulés selon les directives de la Ville de Québec.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être un artiste, un organisme ou une entreprise professionnelle ayant une expertise prouvant sa capacité à réaliser ce type de spectacle.
- La prestation doit être gratuite et inclusive.
- La prestation doit être réalisée entre le 11 et le 14 octobre 2024, selon le calendrier établi par la Ville à partir des projets retenus.
- Les artistes qui déposent un projet devront obtenir une assurance responsabilité pour la réalisation de leur activité.
- Le formulaire doit avoir été rempli et toutes les pièces justificatives requises doivent avoir été fournies. Seules les propositions complètes seront considérées.
- Les artistes devront respecter les modalités établies par la Ville de Québec avant, pendant et après les prestations offertes, autant avec le public qu'en ce qui concerne la logistique.

CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION DES PROJETS

Les propositions seront évaluées en fonction de :

- Leur caractère innovant, inédit et original;
- Leur qualité;
- La souplesse de leur formule;
- Leur respect de la dimension résidentielle du secteur;
- La cohérence avec le caractère francophone de la ville de Québec;
- Leur contribution à offrir du travail aux artistes et artisans de Québec;
- Leurs prévisions budgétaires réalistes;
- La clientèle visée;
- L'autonomie, la faisabilité et le réalisme sur le plan technique.

BUDGET

Un budget détaillé devra être soumis avec le dépôt des projets.

Le budget consenti par la Ville sera octroyé en fonction de l'ampleur de chaque projet. Les artistes doivent baser leur estimation budgétaire sur un engagement allant jusqu'à un maximum d'une douzaine de représentations réparties sur 4 jours.

À propos des dépenses

- Les dépenses admissibles incluent notamment les frais liés à la conception, la réalisation et la gestion de la proposition.
- Le montant maximal pour les frais de gestion¹ correspond à 10 % des coûts de la proposition.
- La promotion des prestations sera assumée par la Ville de Québec. Les projets retenus pourront contribuer à la promotion.

À titre informatif :

Type de forme	Cachet moyen par représentation
Petite forme (solo, duo ou trio)	600 \$
Moyenne forme (4 à 6 artistes)	1 450 \$
Grande forme (7 artistes et plus)	4 500 \$

Ces montants ne visent qu'à donner un ordre de grandeur et ne se veulent pas limitatifs.

¹ Les frais de gestion correspondent aux salaires dédiés à l'administration du projet (planification, coordination, suivi du budget, etc.)

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Les projets reçus seront analysés par un comité de programmation.

Chaque projet sera évalué selon les objectifs, les conditions et les critères généraux de l'appel de projets.

Une réponse sera rendue au plus tard 12 semaines après le dépôt.

BILAN FINAL

Dans une perspective d'amélioration continue, les artistes qui auront participé à l'événement s'engagent à collaborer avec la Ville au moment de faire le bilan de sa première édition.

PROCÉDURE POUR SOUMETTRE UN PROJET

Toute proposition doit être soumise en utilisant le [formulaire en ligne](#) au plus tard le **lundi 18 mars 2024 à 16 h 30** et comporter les documents suivants :

- Une description détaillée du projet;
- Un dossier photo ou sonore;
- Un budget détaillé (gabarit disponible sur la page Web de l'événement);
- Tout autre document jugé pertinent à la proposition.

PROCHAINES ÉTAPES

- Mars 2024 : Analyse des propositions par le comité de sélection
- Avril 2024 : Élaboration d'une programmation préliminaire
- Mai 2024 : Octroi des contrats

RENSEIGNEMENTS

Pour toute demande de renseignements, veuillez contacter la Ville à l'adresse suivante : reverbere@ville.quebec.qc.ca ou consultez la [page Web de l'événement](#).